



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 11 mars 2024

Présidence : M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 01/2024, déposé par la voie de l'urgence, de la Municipalité du 5 février 2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 218'840.- TTC pour couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux du They ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

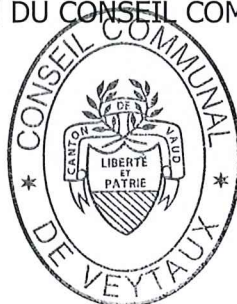
1. de refuser un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 218'840.- TTC pour couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux du They.

Ainsi délibéré en séance du lundi 11 mars 2024.

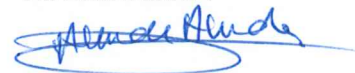
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :


B. Grand



Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida